

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 mai 2013

Compte-rendu

L'An Deux Mille Treize, le mardi vingt-et-un mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Bourillon (arrivé à 20h45), Cocheteux, Derieppe, Freslon, Laubion, Lelièvre, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. Baudard de Fontaine à Mme Mazeret-Magot, M. Couturier à Mme Piraudeau, Mme Lapouge à Mme Cocheteux et M. Somoreau à M. Freslon.

Absents : MM. Canard, De Kerros et Nègre.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : Madame Naslain-Kaczmarek.

Il est rappelé que l'intégralité des débats sur bande audio sera à la disposition de toute personne.

Monsieur le Maire informe que le point n° 21 inscrit à l'ordre du jour « Acquisition d'un bien immobilier Rue des Clouet dénommé Salle Saint-Vincent », est retiré.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

- Décision n° 2013-14 signée le 25 mars 2013 :
↳ Maintenance de gestion informatisée des livres de la bibliothèque, confiée à BIBLIX SYSTEMES pour un montant de 325.41€ TTC.
- Décision n° 2013-15 signée le 05 avril 2013 :
↳ Achat d'une lame de déneigement et d'un distributeur de sel pour les Services Techniques, auprès de la Société MAISA pour un montant de 12 079.60€ TTC.
- Décision n° 2013-16 signée le 11 avril 2013 :
↳ Achat d'un camion fourgon type Boxer de marque PEUGEOT pour les Services Techniques, auprès de la Société MATIBAT pour un montant de 10 582.50€ TTC.
- Décision n° 2013-17 signée le 29 avril 2013 :
↳ Travaux d'aménagement des abords de l'Eglise - Lot 1 : voirie, terrassement et petites maçonneries, confiés à EUROVIA pour un montant de 104 067.96€ TTC.
- Décision n° 2013-18 signée le 29 avril 2013 :
↳ Travaux d'aménagement des abords de l'Eglise - Lot 2 : fourniture de la pierre calcaire, confiés à LA PIERRE DE FRANCE, pour un montant de 21 443.08€ TTC.
- Décision n° 2013-19 signée le 03 mai 2013 :
↳ Travaux de reprise de concessions pour création de nouveaux emplacements et nouvel aménagement au cimetière, confiés à JCB MARBRIER, pour un montant de 6 802.97€ TTC.
- Décision n° 2013-20 signée le 13 mai 2013 :
↳ Travaux de réaménagement du chœur de l'Eglise - Lot 1 : maçonnerie et pierre de taille, confiés à l'entreprise JALLAIS pour un montant de 20 344.45€ TTC.
- Décision n° 2013-21 signée le 13 mai 2013 :
↳ Travaux de réaménagement du chœur de l'Eglise - Lot 2 : électricité, confiés à l'entreprise SNEE pour un montant de 2 446.42€ TTC.

Délibération n° 2013-44

Personnel - Rémunération des animateurs contractuels - ALSH

CONSIDERANT qu'il convient, pour assurer l'animation et l'encadrement des mineurs à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les mois de juillet et d'août 2013, de recruter des agents non titulaires et de fixer les rémunérations,

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 14 voix pour, 1 voix contre (D. Baudard de Fontaine) et 1 abstention (MA Mazeret-Magot) **FIXE** la rémunération des agents non titulaires comme suit :

* animateurs diplômés BAFA, par référence au 5ème échelon du grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, soit l'Indice Brut 310 Indice Majoré 313.

* animateurs non diplômés et stagiaires (BAFA en cours), par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, soit l'Indice Brut 297 Indice Majoré 309.

PREND EN COMPTE les journées de préparation dans la rémunération des agents par référence à un indice de la Fonction Publique Territoriale tel qu'il a été défini dans la présente délibération ; **ACCORDE** une prime supplémentaire de 20 euros (vingt euros) par nuitée pour les mini-séjours ; **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2013 - Chapitre 012.

Délibération n° 2013-45

Marché public de travaux - Réhabilitation du Groupe Scolaire - Entreprise POUESSEL Lot 4 « Bardage zinc-couverture ardoises-zinguerie » - Avenant n° 1

CONSIDERANT que des modifications ou compléments de prestations doivent être réalisés suite à la découverte d'absence de dalle béton en extrémité des combles et qu'il est nécessaire de poser un plancher bois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux - Lot 4 - pour la réhabilitation du groupe scolaire ; **DIT** que le montant du marché de travaux Lot n° 4 - Bardage Zinc couverture ardoises, zinguerie - est porté de la somme de 132 084.41 € T.T.C. à 140 569.53 € T.T.C, soit une plus-value de 8 485.12 € T.T.C, représentant 6.42% ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces afférentes à ce dossier ; **DIT** que les crédits se rapportant à la dépense sont inscrits au budget de la Commune 2013 - Opération 118.

Délibération n° 2013-46

Marché public de travaux - Réhabilitation du groupe scolaire - Entreprise OPTIMUM Lot n° 5 « Menuiseries extérieures » - Avenant n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux - Lot 5 - pour la réhabilitation du groupe scolaire ; **DIT** que le montant du marché de travaux Lot n° 5 - Menuiseries extérieures- est porté de la somme de 517 775.52 € T.T.C. à 520 266.79 € T.T.C, soit une plus-value de 2 491.27 € T.T.C, représentant 0.48 % ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 et toutes les pièces afférentes à ce dossier ; **DIT** que les crédits se rapportant à la dépense sont inscrits au budget de la Commune 2013 - Opération 118.

Délibération n° 2013-47

Assistance juridique auprès de la SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 15 voix pour, 1 voix contre (D. Baudard de Fontaine) et 1 abstention (MA Mazeret-Magot), **DECIDE** la passation d'un nouveau contrat de prestations d'assistance juridique et de conseils juridiques avec la SCP CEBRON DE LISLE et BENZEKRI (Avocats au Barreau de Tours), dont le siège social est situé au 23 Rue de Clocheville - 37019 TOURS CEDEX 1 ; **PREND NOTE** que :

a) le contrat prend effet au 1^{er} mai 2013 pour se terminer le 30 Avril 2014.

b) le montant s'élève à 2 000 € H.T., soit 2 392 € T.T.C

c) la durée initiale du contrat s'élève à 12 mois et que le contrat ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat d'abonnement avec la SCP CEBRON DE LISLE et BENZEKRI, pour les prestations d'assistance juridique et de conseils juridiques ; **DIT** que les crédits sont portés au budget 2013 - Chapitre 011 - Article 6226.

Délibération n° 2013-48

Budget Assainissement - DM n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
022		Dépenses imprévues	- 106,80 €				
65	658	Charges diverses de gestion courante	106,80 €				
Total Général			- €	Total Général			- €

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
Total Général			- €	Total Général			- €

Délibération n° 2013-49

Budget communal - DM n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
022		Dépenses imprévues	23 554,27 €				
023		Virement à la section d'investissement	- 23 554,27 €				
Total			-	Total			-

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
071	2313	Eglise	30 000,00 €	071	1321	Etat et établissements nationaux	50 000,00 €
					1322	Région	6 954,27 €
106		Révision du P.L.U.	4 000,00 €	024		Produits des cessions d'Immobilisation	1 100,00 €
120		Histoire dans la rue	500,00 €	021		Virement de la section de fonctionnement	- 23 554,27
Total			34 500,00	Total			34 500,00

Délibération n° 2013-50

Attribution de subvention à l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire » pour la manifestation « Plaisirs de Loire » organisée le 02 juin 2013

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 15 voix pour, 1 voix contre (D. Baudard de Fontaine) et 1 abstention (MA Mazeret-Magot), **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 200€ pour la manifestation « Plaisirs de Loire » du 2 juin 2013, organisée par l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire » ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2013 - article 6574.

Délibération n° 2013-51

Participation des communes extérieures pour les enfants inscrits à l'école de Rochecorbon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le montant des participations mises à la charge des Communes de résidence des enfants scolarisés à Rochecorbon à :

- 877€ par élève scolarisé en maternelle.
- 526€ par élève scolarisé en élémentaire.

DIT que ce montant de participation sera réévalué chaque année, à la rentrée scolaire, suivant la valeur de l'indice INSEE de référence (indice mensuel des prix à la consommation hors tabac, de l'ensemble des ménages - L'indice connu au 1^{er} septembre étant celui de juillet) ; **DIT** que ces recettes seront inscrites au budget de la Commune - Article 74748 - participation autres Communes.

Délibération n° 2013-52

Véhicule communal IVECO 9616 WC 37 - Sortie d'inventaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SORT** de l'inventaire communal le véhicule de marque IVECO acquis en 2002, immatriculé 9616 WC 37 et enregistré à l'inventaire communal sous le N° 2002 / Matériel / 2431 ; **RAPPELLE** que la recette sera portée au Budget de la Commune Chapitre 024 Article 024 - Produits des cessions d'Immobilisations ; **PROCEDE** aux opérations de sortie de l'actif :

- Compte 2182 (titre) et 675 (mandat) pour un montant de 9 756.74 €.
- Compte 776 (titre) et 192 (mandat) pour un montant de 8 756.74 €.

Sentier rural n°57 - Cession des parcelles ZM 263 ZM 264 ZM 265 AV 1496 AV 1497

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DIT** que les termes de la délibération du 26 mars 2009 sont complétés comme suit : **AUTORISE** la vente de la parcelle AV n°1497 au profit de Monsieur BARDET Damien ou à celui de ses ayants droit ; **AUTORISE** la vente la parcelle cadastrée section ZM n°264 au profit de Monsieur HULIN Jacky ou à celui de ses ayants droit ; **AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée section ZM n°265 au profit des ayants droit de Madame VILLAIN Georgette décédée le 29 novembre 2012 ; **AUTORISE** la vente des parcelles cadastrées section ZM n°263 pour une contenance de 7m² et section AV n°1496 pour une contenance de 71m² à Mesdames Lucienne BOURGUEIL, Noëlle BOURGUEIL et Claude BOURGUEIL, au prix fixé par le service des domaines ; **CONFIE** la rédaction de l'acte à Maître Stéphane TOURAINE, notaire à Rochecorbon ; **STIPULE** que les frais d'acte, de bornage et d'enregistrement auprès du service des hypothèques seront supportés par les acquéreurs ; **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal - Chapitre 77 - Article 778 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférent à ce dossier.

Délibération n° 2013-54

Attribution d'un numéro de voirie - 1 Sentier des Hauts Pélus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'immeuble cadastré section AT n°210 et n°211 le numéro 1 sentier des Hauts Pélus ; **CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement de la création de cette nouvelle adresse.

Délibération n° 2013-55

Attribution d'un numéro de voirie - 23 bis Rue des Bourdaisières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'immeuble cadastré section AM n°227, n°228 et n°229 le numéro 23bis rue des Bourdaisières ; **CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement de la création de cette nouvelle adresse.

Délibération n° 2013-56

Conventions pour la pose de panneaux « Histoire dans la rue » sur un bâtiment privé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les conventions passées entre la Commune et les propriétaires concernés pour la pose de panneaux « Histoire dans la rue » sur les propriétés privées ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération n° 2013-57

Convention pour la pose de plaque de nom de rue sur un bâtiment privé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les conventions passées entre la Commune et les propriétaires concernés pour la pose de plaques de nom de rue « rue du Dr Pierre Lebled 1813 - 1884 Humaniste Maire de Rochecorbon 1870 - 1881 » sur les propriétés privées ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération n° 2013-58

Approbation des horaires d'extinction de l'éclairage public

CONSIDERANT les observations consignées par les administrés depuis le 30 janvier 2012 jusqu'à ce jour sur le cahier mis à disposition à l'accueil de la mairie,

Considérant le souhait de la Municipalité de maintenir l'extinction de l'éclairage public tout en apportant quelques aménagements pour tenir compte des remarques des Rochecorbonnais,

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 16 voix pour et 1 voix contre (D. Baudard de Fontaine), **MODIFIE** les horaires d'extinction de l'éclairage public comme suit : Coupure de l'éclairage public de 24h00 à 6h30 du matin sur l'ensemble de la Commune de Rochecorbon ; **DIT** que Monsieur le Maire prendra un arrêté permanent sur les nouveaux horaires d'extinction ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération n° 2013-59

Résiliation de la convention avec la Communauté de Communes du Vouvrillon portant mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Vouvrillon pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 15 voix pour et 2 contre (M. Baudard de Fontaine et Mme Mazeret-Magot), **APPROUVE** la résiliation, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la convention avec la Communauté de Communes du Vouvrillon portant mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Vouvrillon pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ; **PRECISE** que Monsieur le Maire notifiera cette résiliation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Vouvrillon par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de six mois, prévu à l'article 9 de la convention.

Délibération n° 2013-60

Adhésion de la Commune au service commun de la Communauté d'Agglomération de Tour(s) Plus en matière d'accueil de gestion et d'instruction des données relevant du droit des sols et de l'établissement des contrats d'évolution de la construction Approbation de la convention de mise en place de ce service commun

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 15 voix pour et 2 voix contre (D. Baudard de Fontaine et MA Mazeret-Magot), **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au service commun, créé par la Communauté d'Agglomération de Tour(s) Plus en matière d'accueil, de gestion et d'instruction des dossiers relevant du droit du sol et de l'établissement des constats d'évolution de la construction, à compter du 1^{er} Janvier 2014 ; **APPROUVE** la convention de mise en place d'un service commun avec la Communauté d'Agglomération de Tour(s) Plus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en place d'un service commun avec la Communauté d'Agglomération de Tour(s) Plus ; **DIT** que la dépense sera inscrite au budget Article 6554 - contribution aux organismes de regroupement.

Délibération n° 2013-61

Groupement de commandes pour la fourniture de papier - Adoption de la convention constitutive

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 15 voix pour et 2 voix contre (D. Baudard de Fontaine et MA Mazeret-Magot), **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les Communes de Notre Dame d'Oé, Druye, Joué les Tours, Ballan Miré, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle sur Choisille, Villandry, La Riche, Luynes, Saint-Avertin, Saint-Genouph, Parçay-Meslay, Berthenay, Rochecorbon, Tours, le Centre Communal d'Action Social de Tours (CCAS) et la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus en vue de l'achat de fourniture de papier ; **ACCEPTE** que la Ville de Tours soit le coordonnateur de ce groupement de commandes ; **ADOPTE** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; **PRECISE** que la commission d'Appel d'Offres sera constituée, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et que la procédure de consultation choisie est celle de l'appel d'Offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ; **ELIT** : Madame Christiane PIRAUDEAU en qualité de membre titulaire et Monsieur Erwan De KERROS en qualité de membre suppléant pour représenter la Commune de ROCHECORBON au sein de la Commission d'Appel d'Offres ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2013-62

Dénomination du groupe scolaire « Philippe MAUPAS »

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal, compétent pour la création à la transformation des écoles publiques du 1^{er} degré, en application des articles L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L212-4 du code de l'éducation modifié, de se prononcer sur leur appellation officielle.

La Commune souhaite rendre hommage à Philippe MAUPAS (1939 - 1981) domicilié à Rochecorbon depuis septembre 1972 au Moulin de Touvoie, Docteur vétérinaire, Pharmacien, Docteur ès sciences, Professeur en Médecine, Professeur de Microbiologie et Doyen.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DENOMME** le groupe scolaire de Rochecorbon situé Rue du Commandant Mathieu « Groupe Scolaire Philippe MAUPAS ».

Délibération n° 2013-63

Syndicat Intercommunal Cavités 37 - Adhésion de nouvelles communes - Modifications statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à la modification de statuts, portant adhésion des Communes de La Celle Guenand, Lignières de Touraine et La Membrolle sur Choisille au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Entretien des tombes du Compagnon AUBERT et du Docteur LEBLED

Considérant le statut de Pierre LEBLED, Maire de la Commune de ROCHECORBON de 1870 à 1881,

Considérant l'engagement du Conseil Municipal de 1995 et du Conseil Municipal actuel pour entretenir les tombes du Compagnon AUBERT et du Docteur LEBLED,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND EN CHARGE** l'entretien des tombes du Compagnon AUBERT et du Docteur Pierre LEBLED ; **DIT** que les coûts d'entretien sont inscrits au budget de la Commune - Article 61522 - Entretien des bâtiments.

INFORMATIONS

- 1- Inauguration de « l'Histoire dans la rue » le 25 mai - 10h à l'Office de Tourisme (parcours pédestre au cœur du village, organisé par la Municipalité.
- 2- Réunion publique « lutter contre les cambriolages » le 28 mai - 20h30 dans la salle du Conseil.
- 3- Vide-grenier organisé par le CAR le 2 juin.
- 4- Manifestation « Plaisirs de Loire », organisé par La Rabouilleuse Ecole de Loire le 2 juin, avec le baptême et la mise à l'eau de « la Rabouilleuse » vers 17h00.
- 5- Réunion publique : souscription Eglise.
- 6- L'heure du conte le 5 juin - 14h30 à la Bibliothèque.
- 7- Chemin de la poésie le 8 juin - 14h15, organisé par la Bibliothèque et l'Association V.E.T.
- 8- 1^{ère} représentation de théâtre Adultes le 8 juin - 21h00 Salle Saint-Vincent, organisée par Culture et Loisirs.
- 9- Cérémonie commémorative à l'occasion du bicentenaire de la naissance du Docteur LEBLED le dimanche 9 juin - 11h00, avec la participation de l'Ensemble Musical Sainte Cécile.
- 10- 2^{ème} représentation de théâtre Adultes le 15 juin - 21h00 Salle Saint-Vincent, organisée par Culture et Loisirs.
- 11- 70 ans de l'ASR le 15 juin de 14h à 18h au stade « Gérard Mainson ».
- 12- Concert de la Chorale Sans Nom Cent Notes le 16 juin à 16h à l'église.
- 13- Théâtre Enfants le 16 juin - 14h30 Salle Saint-Vincent, organisé par Culture et Loisirs.
- 14- Concert « ces Londoniens d'Autriche » par l'Ensemble Pugnani le 24 juin - 20h30 à la Chapelle Saint-Georges.
- 15- Prochaine réunion de travail le 24 Juin 2013.
- 16- Festival des Musiques du Vouvrillon le dimanche 30 juin à Noizay.
- 17- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 1^{er} Juillet 2013.
- 18- Projet de révision du Plan de Déplacements Urbains - Le CD ROM est en consultation en Mairie et téléchargeable sur le site <http://mobilite.agglo-tours.fr/> - Un avis sera à émettre au Conseil Municipal du 1^{er} Juillet.
- 19- Enquête publique sur la révision simplifiée du PLU du 27 mai au 28 juin 2013 inclus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.